

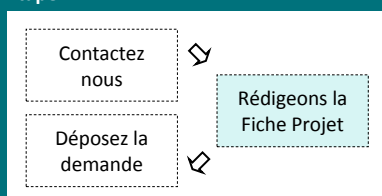


L'essentiel :

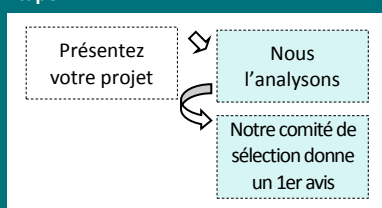
- Votre projet doit être sélectionné
- Le dépôt du dossier FEAMP doit être effectué avant la réalisation du projet
- Plusieurs dossiers doivent être réalisés
- Des cofinancements doivent être mobilisés indépendamment
- Les délais d'attribution et de paiement peuvent prendre plusieurs mois

Le circuit :

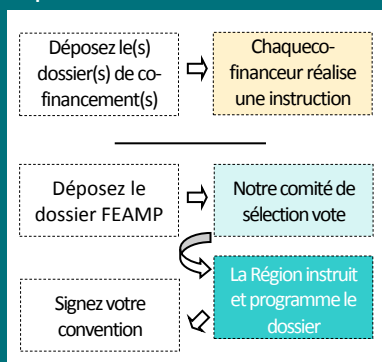
Etape 1



Etape 2



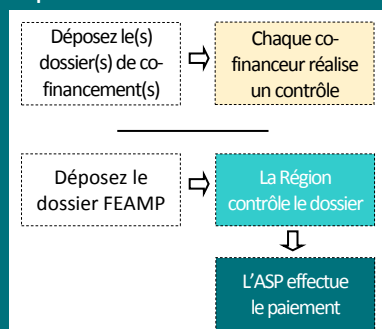
Etape 3



Etape 4



Etape 5



Le GALPA EMA pourra faire office de guichet unique

Un accompagnement de l'équipe technique du GALPA EMA est mobilisable lors de toutes les étapes du dispositif.

Etape 1 : Montez votre projet

- Prenez contact avec l'équipe du Grand Narbonne.
- Nous vérifions l'éligibilité du projet
- Si votre projet n'est pas finalisé, une aide dans son montage peut vous être apportée.

Etape 2 : Présentez-nous votre projet

- Déposez une fiche projet et un courrier de demande d'aide au GALPA EMA.
- Notre comité technique l'analyse.
- Présentez votre projet à notre comité de sélection.
- Notre comité de sélection vous donne un avis sur l'intérêt de votre projet pour le GALPA EMA (avis d'opportunité).

Etape 3 : Réalisez les dossiers de demande

L'obtention obligatoire de plusieurs financements publics nécessite la réalisation d'un dossier pour chaque financeur. Le GALPA EMA pourra avoir un rôle de guichet unique et un seul dossier vous sera demandé.

Dossiers de Co-financements :

- Nous trouvons ensemble des co-financements publics complémentaires (50% des fonds publics).
- Nous montons ensemble les demandes de subventions spécifiques nécessaires.

Dossier FEAMP :

- Déposez le dossier FEAMP au GALPA EMA une fois le(s) cofinancement(s) obtenu(s).
- Attendez l'accusé de réception de la Région Occitanie pour commencer votre projet.
- Notre comité de sélection réévalue le projet sur la base du dossier complet.

Attention : la sélection n'est assurée qu'après cette étape.

- Si vous êtes sélectionné, la Région Occitanie instruit le dossier, programme les fonds et vous fait signer une convention.

Etape 4 : Réalisez votre projet

- Assurez-vous de la correspondance de votre projet avec votre convention lors de sa réalisation.
- Respectez les délais et les règles de publicité.
- Compilez les justificatifs.

Attention : Les pièces doivent être conservées 10 ans en cas de contrôle.

Etape 5 : Réalisez les dossiers de paiement

- Nous déposons ensemble un dossier de demande de paiement à chacun de vos co-financeurs.
- Déposez le dossier de demande de paiement FEAMP au GALPA EMA une fois le(s) cofinancement(s) obtenu(s).
- La Région Occitanie contrôle le dossier et l'ASP procède au paiement.

Attention : La subvention peut être réduite voire annulée si vous ne respectez pas les conditions de votre convention.

Attention : Les cofinancements font l'objet d'un circuit d'instruction spécifique et indépendant et ont leurs propres conditions.



Crédit photo : © Nomah - Le Grand Narbonne CA

Modalités de financement

583 495 € de FEAMP est alloué au GALPA EMA sur 2014-2020



- 20% d'autofinancement minimum pour chaque projet

- La participation FEAMP est équivalente à celle des autres aides publiques (co-financements)
- La participation FEAMP est plafonnée
- La participation FEAMP varie :
 - selon les projets et les bénéficiaires
 - entre 5 000€ et 30 000€
 - entre 15% et 50% du projet